

**Groupe des élus
de Gauche et Républicains**

Le Mans, le 5 juillet 2018,

Chère Madame, Cher Monsieur, Chers amis,

Les Conseillers départementaux du groupe des élus de Gauche et Républicains sont heureux de vous adresser cette nouvelle lettre d'informations. Véritable lien entre vous et nous, cette lettre retrace une partie de nos actions au service des Sarthoises et des Sarthois. Elle précise également les positions de notre groupe lors des débats de l'Assemblée départementale qui sont détaillées par thématiques et compétences du Conseil départemental.

L'année 2018 marque le mi-mandat, nous profitons donc de cette période charnière pour présenter un bilan de nos actions et effectuer une évaluation de la politique menée par la majorité du Président Le MÈNER.

Vie de l'assemblée départementale

Bilan de la politique départementale à mi-mandat : Le Département doit mieux faire

La majorité a présenté son bilan de mi-mandat lors de la session plénière de juin 2018.

Si le déploiement de l'Internet très haut débit et la réalisation de travaux dans les collèges sont positifs (outre la reconstruction de quatre d'entre eux en Partenariat Public Privé, qui alourdira notre dette future), du travail reste à parcourir dans beaucoup d'autres domaines.

Le Département doit retrouver de l'attractivité en faisant plus et mieux. Certains indicateurs montrent clairement que nous sommes en retard dans nombre de domaines au regard des autres départements de la Région (emploi, pauvreté, démographie...). Admettre cette réalité et savoir reconnaître ses faiblesses, c'est déjà faire un pas vers l'amélioration. La majorité de Dominique Le MÈNER, qui présente une vision idyllique de son action, associée à une communication bien rodée, ne semble parfois pas prendre la mesure de l'enjeu.

- Le manque de médecins est un problème non résolu et en aggravation ;
- Les aides aux communes baissent d'année en année ;
- La baisse des dotations cantonales aux associations ;
- La suppression de l'aide à la construction de nouveaux équipements sportifs ;
- La baisse du montant des chèques collèges ;
- La fermeture de plusieurs centres routiers départementaux ;
- L'augmentation des impôts fonciers de 7 % en 2017, dédaignant leur engagement et promesses électorales.

Nous plaçons aussi pour un meilleur soutien à l'enseignement supérieur. Avoir une université forte constitue une dynamique pour les entreprises et l'emploi, c'est un pilier fondamental de notre attractivité.

Autant de sujets débattus le 22 juin, séance au cours de laquelle nous avons pu rappeler également tout le sens de notre action.

Depuis 3 ans, nos interventions ont permis :

- D'assurer de bonnes conditions de travail pour les assistantes maternelles en MAM ;
- D'aider les habitants de Le Mans Métropole dans l'accès à la santé ;
- Des avancées positives sur la situation au Foyer de l'Enfance ;
- Une analyse au cas par cas de la situation financière des EHPAD ;
- La mutualisation des agents de maintenance des collèges sans altérer la qualité du service ;
- Le maintien des Trophées du développement durable à destination des collégiens.

Michèle JUGUIN LALOYER, nouvelle Conseillère départementale du canton La Flèche

Nadine GRELET-CERTENAI, Conseillère départementale du canton de La Flèche, est devenue le 1^{er} octobre 2017, la première Sénatrice de la Sarthe sous la V^e République, en remplacement de Jean-Claude BOULARD, qui, loi sur le non cumul des mandats oblige, avait choisi de conserver son mandat de Maire.

Nous la remercions pour son action constructive et constante au sein de notre Assemblée pendant cinq ans, son premier mandat débutant en juillet 2012. Nous lui adressons également tous nos vœux de réussite dans sa nouvelle mission au sein du Sénat en lui donnant mandat de défendre la cause des Départements.

Nous avons donc souhaité la bienvenue à sa remplaçante Michèle JUGUIN-LALOYER, qui siège au sein de la commission Solidarité-Autonomie-Démographie Médicale et de la commission Développement Numérique et Réseaux Electriques.

Finances, Ressources et Administration Générale

Politique fiscale du Département

La majorité s'était arc-boutée, comme elle le promettait dans son programme électoral, à ne pas augmenter les impôts. Or nous savions que les contraintes financières étaient présentes depuis de nombreuses années et n'allaient pas en s'améliorant, c'est pourquoi nous proposons une augmentation des taux raisonnable, par exemple de l'ordre de 1 % par an comme cela est souvent pratiqué dans les communes. Cela nous aurait permis de dégager une flexibilité sur certains points budgétaires et d'anticiper la poursuite des baisses de dotations de l'Etat.

Lors du DOB 2017 (Débat d'Orientation Budgétaire), fut donc programmée et votée une augmentation de plus de 7 % des impôts locaux !

Pour justifier ce qui, finalement, est un mensonge auprès des habitants et des médias, Dominique Le MENER a expliqué que la hausse fut conditionnée à la baisse des dotations de l'Etat.

Pourtant, contraint par l'état de la situation qu'il a trouvée en 2012, le gouvernement de François Hollande n'avait fait que poursuivre le chemin pris par le gouvernement précédent, qui a creusé la dette de l'Etat de plus de 600 M€ entre 2007 et 2012, provoquant un dérapage sans précédent de la dette publique.

Il faut savoir que selon le rapport de la Cour des comptes publié en juin 2011, le dérapage s'explique, pour les deux tiers, par les politiques menées à cette époque et seulement pour un tiers par la conjoncture de crise traversée alors.

Nous n'étions pas contre une augmentation de la fiscalité pour faire face aux difficultés que nous constatons, mais à des niveaux plus proportionnés et plus réguliers, qui aurait permis d'éviter les coupes historiques dans les budgets culture, sport ou politique de la ville. Il aurait été préférable de lisser l'effort sur plusieurs années, ce fut pour nous le résultat de promesses électorales intenable et d'une vision politique obsolète.

Pacte de confiance et autonomie financière du Département

Nous sommes d'accord avec la majorité pour affirmer que le pacte de confiance proposé récemment par le gouvernement PHILIPPE s'apparente à une mise sous tutelle de notre collectivité.

Ce denier nous impose de ne pas augmenter nos dépenses de fonctionnement de plus de 1,2 % alors que des charges nous sont transférées en permanence et que nos missions reposent sur des incertitudes, en confère l'évolution du nombre de bénéficiaires du RSA.

La plupart du temps, les Communes, les Régions et les Départements sont bien gérés. Une telle mesure est un message fâcheux. L'Etat ferait bien de s'appliquer à lui-même ce qu'il souhaite imposer aux autres. Nous pouvons nous retrouver sur ce point longuement évoqué.

La confiance entre l'Etat et les collectivités territoriales a disparu. Nous faisons face à la nécessité de la rebâtir et la refonder. Il faut redonner aux collectivités les marges de manœuvre financières qu'elles ont perdues. Les Régions n'ont aujourd'hui plus aucune autonomie financière et de leurs côtés, les Départements disposent seulement de 13 % de leurs recettes.

Pour autant, nous ne pensons pas qu'il faille s'engager dans une opposition stérile avec le gouvernement, au contraire, nous devons nous engager dans une opposition constructive qui puisse poser des exigences dans le débat.

Cela nous renvoie à la question du financement des allocations de solidarité. Il s'agit là d'une très grosse épine dans la mesure où l'on nous demande d'assurer une solidarité nationale à l'égard des plus faibles – personnes âgées, personnes sans emploi, personnes handicapées – alors qu'en même temps, la solidarité nationale ne s'exerce pas en faveur des Départements.

Proposition de péréquation des trois allocations solidarité

Au titre de notre compétence principale qu'est la solidarité, nous avons souhaité que la majorité départementale porte avec nous une proposition relative à la péréquation des trois allocations majeures que sont la PCH (Prestation de Compensation du Handicap), l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et le RSA (Revenu de Solidarité Active). Cette idée, balayée d'un revers de la main par le Président Le MENER, émane pourtant de deux Conseils départementaux de droite comme de gauche, le Nord et le Pas-de-Calais.

Nous avons donc formulé un vœu transmis au Ministre de tutelle, que les allocations soient inscrites dans un mouvement de péréquation. Nous pourrions, dans un système triptyque de péréquation interdépartementale, réajuster et réattribuer ces financements.

Le Conseil départemental ne doit pas être simplement réduit à un rôle de caisse départementale d'allocations. Nous voulons qu'il continue de peser davantage sur l'aménagement équilibré du territoire. C'est d'ailleurs le sens de la loi NOTRe qui a renforcé l'action du Conseil départemental en matière de solidarité.

Réussite Educative et Citoyenneté

Collège et diagnostic technique

Sur ce sujet des collèges, nous avons relevé quelques éléments qui ont fait débat au sein de notre assemblée. C'est ainsi que la commande d'un nouveau diagnostic technique, qui devait être lancé au mois de novembre 2016, et qui aurait dû livrer ses résultats en juin 2017, a été décidée.

Pourquoi le Département a-t-il entrepris un nouveau diagnostic technique alors même que nous avons dressé un plan Collège performant en début de mandat ? Avait-il pour objectif de jouer la montre ?

Alors que des travaux sont nécessaires, du retard a été pris et cela a engendré un risque de fracture éducative sur le territoire: d'un côté, nous construisons quatre établissements neufs dans le cadre des contrats de PPP (Partenariat Public-Privé), de l'autre, certains établissements qui nécessitent des travaux urgents ont été en quelque sorte mis de côté.

Suppression de la bourse de 60 €

Nous nous sommes opposés à la suppression de la somme de 60 € par an allouée aux boursiers sarthois externes. Seuls les élèves demi-pensionnaires, qui bénéficieront d'une bourse, peuvent aujourd'hui la recevoir.

Il nous semblait que cette mesure était une mesure d'équité. Quand bien même les enfants ne déjeunaient pas au restaurant scolaire de leur établissement, la famille bénéficiait d'une aide modeste mais précieuse. Cette aide qui venait s'ajouter à la bourse nationale, même s'il ne s'agissait que d'une somme annuelle de 60 €, pouvait venir en aide aux familles concernées.

Plan collège numérique et sous-traitance informatique

Le Plan collège numérique du Département et sa mise en œuvre ont connu de nombreux couacs depuis le lancement. Ainsi, nombre de collèges n'ont reçu que peu d'équipements récents, le reste étant souvent très obsolète.

Suite au passage à un contrat de sous-traitance avec une société privée, cette dernière gère dorénavant la maintenance et la mise en place de ces équipements. Alertés par des principaux et enseignants des collèges de nos territoires, et suite à de nombreux dysfonctionnements, nous avons demandé dès le début de sa mise en place un planning précis des délais de programmation des vagues de dotations et d'équipements, afin que les gestionnaires puissent bénéficier d'un minimum de visibilité.

D'autre part, nous avons exigé qu'un bilan soit établi sur les difficultés rencontrées par les établissements et que des remédiations puissent être apportées.

Aujourd'hui, l'externalisation de la gestion informatique dans les collèges nous pose question. Nous serons vigilants pour qu'à la fin du contrat, une solution plus performante soit mise en œuvre.

Suppression des aides au transport des Ecoles primaires

Depuis la rentrée scolaire 2017, deux mesures départementales ont été mises à l'œuvre, à savoir la suppression de l'aide au transport des élèves des écoles primaires vers les salles de spectacles pour les rencontres de danse contemporaine, qui ont concerné en 2016 plus de 200 classes issues de 80 communes sarthoises ; et la suppression de l'aide au transport des élèves des écoles primaires vers les piscines.

Nous avons été interpellés sur ces suppressions par les communes, les personnels de l'Éducation nationale ainsi que les associations de parents d'élèves et d'éducation populaire.

Ces mesures mettent en difficulté les territoires ruraux qui ne sont pas dotés d'équipements sportifs ou artistiques, nécessaires à ces pratiques.

On ne peut que constater que l'on écarte malheureusement des lieux de culture, des pratiques artistiques et de l'apprentissage de la natation des populations qui en sont géographiquement, parfois socialement, les plus éloignées.

Selon la majorité départementale, c'est la perte de la compétence Transports qui a impliqué la suppression de ces aides.

Nous avons souhaité que la Région des Pays de la Loire puisse reprendre à son compte des initiatives qui étaient favorables à l'égalité des territoires, car à l'occasion du transfert de cette compétence, 25 % de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), estimée sur les trois dernières années à 30 M€, revient dorénavant à la Région.

Nous aurions pu aussi, au titre de notre compétence Solidarité territoriale, aider les communes comme nous le faisons par le passé.

Solidarité-Autonomie-Démographie Médicale

Démographie médicale : mise en place d'un dispositif de conventionnement national à l'installation des médecins

Beaucoup de Sarthoises et Sarthois peinent aujourd'hui à trouver un médecin généraliste, de même pour les médecins spécialistes. Or, le nombre de praticiens n'a jamais été aussi élevé en France, mais leur répartition sur le territoire n'a jamais été aussi inégale.

D'un côté, des métropoles ou des départements très ensoleillés sur le littoral, rassemblent un grand nombre voire un surnombre de médecins, comme les départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui comptent en moyenne 152,6 médecins généralistes pour 100 000 habitants.

De l'autre, des territoires urbains et ruraux, n'ayant pas la même attractivité, souffrent d'un manque accru de médecins.

Notre département de La Sarthe compte 63,6 médecins généralistes pour 100 000 habitants, contre en moyenne 79,4 au niveau national. De plus, 38 % des médecins généralistes sarthois actifs ont plus de 60 ans et 15 % ont 65 ans et plus.

Face à cette situation, notre groupe a souhaité qu'un dispositif de régulation de l'installation de type conventionnement territorial dans les zones définies par les ARS soit étudié. En effet, dans les zones à fort excédent en matière d'offre de soins, un nouveau médecin libéral ne peut s'installer en étant conventionné à l'assurance maladie que lorsqu'un médecin libéral de la même zone cesse son activité. Le principe de la liberté d'installation demeure donc, mais le conventionnement n'est possible que de manière sélective pour les nouvelles installations.

L'adoption d'un tel principe doit permettre de compléter les différentes actions déjà proposées par le Département. Nous estimons qu'il est important d'étudier et de soutenir l'ensemble des solutions possibles. Pour rappel, les pharmaciens sont eux soumis à des règles d'installation qui sont efficaces.

Nous avons déposé un vœu dans ce sens. Celui-ci a été voté à l'unanimité par l'assemblée.

EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)

Les personnels des maisons de retraite sont récemment descendus dans la rue, parfois même avec quelques résidents. Ils ont voulu alerter sur la situation dramatique que vivent les personnels des EHPAD et l'impact généré sur les résidents.

Dans ce sens, nous avons déposé un vœu en Assemblée plénière qui a pour objectif d'alerter le gouvernement et de dire haut et fort que le Département soutient ses maisons de retraite. Nous avons demandé la création d'un groupe de travail à l'instar de ce qu'ont fait d'autres Départements.

En parallèle, nous avons demandé que soient étudiés les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour chaque établissement. Nous ne pouvons pas nous retrancher derrière le fait que c'est l'État qui impose un certain nombre de choses. La question du vieillissement est une question majeure dans notre société.

APA et prise en charge de 30 minutes

L'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) a fait débat sous l'angle budgétaire. Comme nous l'avons évoqué, il convient de s'inscrire dans une perspective d'Adaptation de la Société au Vieillessement (Loi ASV entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016). Cette loi offre des pistes sur les modalités d'utilisation des assurances vie, sur le prélèvement qui pourrait être fait pour financer l'APA. Cela pour une vision plus générale et d'avenir.

Nous avons cependant à nouveau alerté la majorité sur les aides à domicile et l'APA. Les associations d'aide à domicile sont en effet en grande difficulté. Pour répondre à la volonté de réduire les dépenses, l'intervention à la demi-heure comme règle de base de l'APA a été instaurée. Cette règle d'intervention a un effet mécanique sur les finances des associations d'aide à domicile, puisque, implicitement, le temps d'intervention est fonction du besoin et permet d'apporter un service de qualité. La volonté première a été de gérer les finances pour que les coûts n'explorent pas, mais cela a eu un effet un peu contraire. Le fait de multiplier les interventions des professionnels a mécaniquement augmenté le temps de transports entre deux bénéficiaires d'aides à domicile. Nous avons diminué le temps productif de ces associations. Nous rémunérons les salariés de la même façon qu'avant, mais à l'arrivée, il y a moins de recettes puisque les temps d'intervention sont moindres. Nos objections ayant été écoutées, une réflexion est en cours pour revoir la règle de base de la demi-heure prise en charge par le Département.

Foyer de l'enfance

Le foyer de l'enfance ne remplit plus sa mission d'aide, de soutien et de protection des enfants et des adolescents qui lui sont confiés. Les enfants accueillis et les personnels sont agressés, maltraités par quelques mineurs violents, perturbateurs et parfois même délinquants.

Depuis novembre dernier, le Conseil Départemental a d'ailleurs externalisé le Centre Maternel afin de protéger les mères de famille et leurs jeunes enfants de moins de trois ans. Les bâtiments sont dégradés, l'intégrité physique des enfants est atteinte, les personnels sont agressés verbalement au quotidien, voire subissent des coups nécessitant parfois

une hospitalisation. La violence est devenue banale, les projets individualisés sont remis en cause avec une perte de sens des accompagnements éducatifs.

Le foyer de l'enfance a une capacité de 30 places mais accueille régulièrement un nombre d'enfants et d'adolescents plus proche de la quarantaine. Il est le dernier maillon d'un parcours parfois très chaotique d'enfants en rupture familiale, scolaire, sociale ou en placement judiciaire. Cette diversification des causes d'accueil, le mélange des âges, la promiscuité des troubles du comportement, les profils délictueux de certains adolescents et la surcharge du nombre de résidents créent les conditions explosives qui remettent en question ce type de structure.

Face à cette situation d'urgence et de crise, nous avons exigé une réponse exceptionnelle de la part du Département.

A titre temporaire des mesures de sortie de crise doivent être proposées afin de rassurer et de sécuriser les personnels, que nous soutenons dans leur action, l'absentéisme n'ayant jamais été aussi important.

Les responsabilités des acteurs tout au long des parcours décisionnels concernant les jeunes doivent être posées. Le rôle de chacun, Justice, Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), Éducation Nationale et Conseil départemental, mérite une réflexion concertée entre ces différents acteurs afin d'éviter que les uns et les autres n'enveniment d'avantage cette situation inextricable, par leur décision ou par l'absence de décision. Il n'est plus possible de faire le dos rond et d'attendre que certains jeunes perturbateurs quittent le foyer pour penser que cela ira mieux demain. Il faut agir maintenant ! C'est le sens de notre intervention.

Développement Numérique et Réseaux Electriques

Modification des règles de participation du Conseil départemental relatives au réseau téléphonique

Le Département est l'autorité gestionnaire et perçoit la taxe sur l'électricité. La majorité estime que la collectivité a un taux d'investissement élevé dans ce domaine comparé à d'autres Départements, et dans le but de faire des économies, elle a décidé d'abandonner sa participation financière dans l'enfouissement des lignes du réseau téléphonique.

Dans de nombreux autres Départements, la gestion est prise en charge par des syndicats d'électricité. Or, lorsque nous comptabilisons la part d'investissement dans le budget général et que nous comparons à d'autres Départements qui la comptabilisent dans la part de leur syndicat, les chiffres ne sont bien sûr pas comparables !

Mécaniquement, la part des communes a donc augmenté, ce qui se traduit par la diminution du nombre des opérations d'enfouissement, ou par des opérations limitées. Cela apparaît comme regrettable car le mouvement engagé par le Conseil général avait permis à bien des communes de s'embellir et de gagner en attractivité et en cadre de vie.

Nous avons pris acte de cette décision. Il est aussi étonnant que cette mesure ait été appliquée aux opérations en cours.

Enfin, c'est un message négatif envoyé aux communes rurales, sans oublier des conséquences notables sur l'activité économique et l'impact sur les entreprises locales.

Déploiement de la fibre optique, d'un Syndicat Mixte à une DSP (Délégation de Service Public)

Le Département avait adopté une stratégie de déploiement par l'intermédiaire d'un syndicat mixte.

Dans la mesure où le syndicat n'avait pas la capacité de déployer la fibre au rythme voulu, il a fallu changer de modèle. Il s'agit, en effet, de répondre aux attentes du Gouvernement de déployer la fibre optique pour 2020.

Nous avons appelé la majorité à faire preuve d'une grande attention dans la définition du cahier des charges de la Délégation de Service Public pour ne pas fermer la porte à de possibles évolutions, car dans le même temps, des opérateurs privés, qui ont des obligations au niveau national, entrent sur le marché de manière aléatoire.

Avec l'aide des communautés de communes, nous sommes certains que le Département ira au terme du processus, en tout cas, de ce qu'il est possible de faire, et qu'il sera animé par un véritable souci d'aménagement du territoire qui ne s'arrêtera pas en cours pour desservir les points qui seraient rentables financièrement, en omettant les habitations trop éloignées.

Notre politique doit aussi prendre en compte les exploitations agricoles qui sont des entreprises en tant que telles. Par nature, elles ne sont pas situées dans les bourgs et a fortiori dans les centres-bourgs, elles sont situées en campagne. Il convient de les desservir. Ce plan de desserte intervient de façon très concertée entre le Département et les EPCI (Établissement public de coopération intercommunale), puisque l'on nous demande de fixer des priorités au cours des réunions préparatoires.

Attractivité du Département, Culture, Sport, Tourisme, Enseignement Supérieur

Tourisme

Le volet touristique nous semble être un élément essentiel, puisque le Département a conservé, non pas seul, mais avec la Région et les communes, la compétence touristique. Nous devons maintenir une politique de développement

touristique forte. Malheureusement, nous déplorons les baisses de subventions allouées aux différents Pays qui y participent pleinement et sur lesquels le Département s'appuyait pour communiquer à l'extérieur. Interrompre notre soutien à ces partenaires qui contribuaient au développement du tourisme dans notre département est un mauvais choix.

Cette compétence étant plurielle, nous avons proposé que soit instaurée une instance de coordination pour travailler plus efficacement sur ce sujet, les intervenants étant nombreux. C'est un enjeu majeur, notamment en matière d'investissement. Nous souhaitons aussi que soient revus les crédits prévus en faveur des écluses automatisées qui occasionneront des coûts très élevés alors que le fonctionnement actuel est plutôt satisfaisant. En effet, les éclusiers humanisent ces lieux et ces parcours touristiques fluviaux importants. Les conserver occasionnerait un moindre coût.

Soutien au sport amateur et aux équipements sportifs

Nous sommes interrogatifs quant au soutien que nous apportons jusque-là au sport amateur car nous pressentons qu'il pourrait être menacé. Nous ne pouvons sans doute plus subventionner comme par le passé le moindre équipement sportif dans le moindre village.

Aujourd'hui, on peut craindre que les collectivités locales, communes ou communautés de communes, qui n'auront plus le soutien de la collectivité départementale dans ce domaine, aient du mal à équilibrer certaines opérations déjà amorcées et qu'elles renoncent à des équipements ou rénovations pourtant nécessaires.

Le Département de la Sarthe pourrait à terme voir son niveau global d'équipement à la baisse ou constater des déficits d'équipement sur certains territoires et ainsi connaître une répartition déséquilibrée sur le territoire.

Le schéma des équipements sportifs Sarthois a montré l'existence de zones déficitaires et des équipements en état d'obsolescence et de dégradation telles, qu'ils méritaient une rénovation d'ampleur. Cette année l'aide apportée par le Département aux investissements sportifs porte une inscription budgétaire de 300 000 €. Cela est très nettement insuffisant au regard des besoins du territoire, quand dans le même temps le Président argue que la Sarthe est le Département le plus sportif !

L'Abbaye de l'Épau devient Royale

Le 17 mars 2017, à l'occasion de la nouvelle orientation de l'abbaye, cette dernière est devenue royale.

C'est sur la suggestion du moine et historien, le père NIAUSSAT, que le Département de la Sarthe a décidé de rebaptiser l'abbaye en lui accolant son titre royale et en soulignant son caractère cistercien.

La valorisation nouvelle et attractive, dont fait partie l'ouverture d'une cafétéria, s'imposait. Nous touchons aujourd'hui un nouveau public. Nous tenons à saluer les efforts considérables consentis pour mettre en œuvre ce beau projet et félicitons le personnel du Centre Culturel de la Sarthe, association gestionnaire du site, pour leur travail.

Infrastructures Routières

La sécurité routière toujours un enjeu majeur

Le CISR (Comité Interministériel à la Sécurité Routière) présidé par le Premier Ministre, a annoncé, à l'issue de sa séance du 18 janvier 2018, la réduction de 90 à 80 km/h de la limitation de vitesse sur toutes les routes à double sens et sans séparateur central, qui composent le réseau secondaire de notre pays. Cette mesure entrée en vigueur le 1^{er} juillet, a suscité de nombreuses réactions et une action conjointe avec la majorité Départementale.

Nous partageons pleinement les objectifs recherchés par le gouvernement de diminution de la mortalité routière et de la gravité des accidents. Mais l'application uniforme de cette initiative, telle qu'elle a été mise en œuvre, pose problème. En effet, les habitants des territoires ruraux seront les plus directement impactés par cette mesure, la voiture constituant souvent le seul moyen de transport de proximité.

De surcroît, l'application généralisée et indifférenciée de cette nouvelle règle engendrera inévitablement une incompréhension de la part des automobilistes.

C'est pourquoi le Conseil départemental de la Sarthe a émis le vœu que les routes du réseau structurant - bénéficiant d'un marquage axial, voire de rives - soient exclues de cette décision. Ces routes, de largeur adaptée aux trafics supportés et de caractéristiques géométriques confortables par rapport à celles du réseau secondaire, n'incitent pas au respect d'une telle limitation de vitesse. Nous estimons aussi essentiel qu'un différentiel de vitesse maximale autorisée soit maintenu entre les véhicules légers et les poids lourds.

Notre requête, ainsi que celles de nombreux départements, ne fut donc pas entendue par le gouvernement. Il convient également de préciser que cette mesure va engendrer un coût total pour notre collectivité de près d'1 M€ (56 000 € pour 157 remplacements de panneaux et plus de 900 000 € de marquage au sol, notamment pour les traçages de ligne blanche de dépassements). Est-il nécessaire d'indiquer que l'État a refusé de financer ces travaux...

Restructuration du service des routes

La restructuration du service des routes s'est accompagnée de la fermeture de huit centres d'exploitation et du non-remplacement de 11 agents partant à la retraite, un rapport supérieur à celui habituel d'un départ sur deux.

Nous nous demandons s'il était vraiment utile de retenir les services d'un cabinet qui a coûté 57 000 € au Département, et ce, pour décider de fermer huit centres et de ne pas remplacer 11 personnes.

A l'écoute des représentants syndicaux des agents du service des routes, nous avons alertée la majorité sur les conséquences néfastes qu'une restructuration, ayant pour seul but de faire des économies, pourrait engendrer sur le personnel et sur la qualité de l'entretien des 4 279 kilomètres qui composent le réseau routier départemental.

Aménagement des Territoires, Agriculture et Développement Local

Politique de la ville

Les crédits Politique de la ville concernant les communes de Sablé-sur-Sarthe, Coulaines, Allonnes et Le Mans ont baissé de 10 % en 2017. Il n'est à notre sens pas acceptable de diminuer ainsi le soutien du Département dans les quartiers qui en ont besoin alors même que les autres partenaires, notamment l'Etat ou Le Mans Métropole, augmentent chaque année leur participation en raison de besoins importants.

Nous pouvons craindre qu'il en soit de même à l'avenir. Progressivement, la baisse des subventions est importante alors que celles-ci sont nécessaires à la vie de ces quartiers.

Il faudra mettre fin à cette baisse régulière des crédits de la Politique de la ville, autrement la majorité départementale devra assumer sa part de responsabilité dans les difficultés rencontrées dans les quartiers.

Dotations cantonales associatives, une répartition injuste

Le maintien des dotations cantonales associatives est chaque année le fruit d'un débat au sein des commissions, la Vice-Présidente en charge du dossier souhaite les supprimer, ce qui n'est pas partagé par ses collègues de la majorité...

Néanmoins, la majorité a décidé de son maintien accompagné de la mise en place d'une prime de 5 000 € aux cantons qui comptent plus de vingt communes. Cette prime à la dotation n'a pas été votée en séance plénière, mais en Commission permanente, nous avons toujours demandé que cette question soit traitée en séance, de manière transparente.

Cette mesure va à l'encontre de l'équité entre les habitants sarthois. Elle n'a pas de raison d'être. Pourquoi vingt communes, pourquoi pas quinze ou trente ? Il s'agit d'un critère administratif qui ne semble correspondre, ni à la réalité humaine, ni aux besoins des associations, mais apparaît plutôt comme électoraliste.

Parce que cette répartition nous apparaît injuste, impertinente et non objective, notre groupe a voté contre cette mesure.

Nuisances sonores de la LGV (Ligne à Grande Vitesse)

On peut penser que la LGV est une bonne chose même si le TGV laisse de côté une certaine frange de la population qui n'a pas les moyens d'utiliser ce type de transports. En tout cas, on peut penser que c'est finalement une bonne chose. On s'aperçoit malgré tout que le Département de la Sarthe a été balafré et que nous en payons aujourd'hui les conséquences avec des situations dramatiques pour la santé publique. En effet, les riverains sont soumis à des vibrations et à des pics en décibels hors normes.

Nous avons soutenu un vœu destiné au gouvernement afin que la question des nuisances sonores soit résolue. Nous considérons que ce problème est d'intérêt majeur.

Insertion et Logement

Devenir des logements sociaux et de Sarthe Habitat

Le Département a la chance d'avoir des logements sociaux bien gérés par des bailleurs sociaux qui investissent et qui sont près des habitants et des collectivités. La loi ELAN, votée à l'Assemblée Nationale le 12 juin 2018 (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique), qui est censée libérer la construction et protéger les plus fragiles vient aujourd'hui fragiliser l'offre de logements sociaux.

Cette réforme que peu d'élus locaux comprennent, a été menée à l'emporte-pièce et sans véritable réflexion.

L'objectif du gouvernement est de « construire plus, mieux et moins cher » notamment en faisant fi des obligations sur la qualité architecturale, urbaine ou environnementale ; cela ne va pas dans le sens d'une meilleure intégration de ces logements dans le paysage urbain existant.

Lorsqu'on retire aux bailleurs sociaux les moyens d'entretenir et de rénover leurs logements, céder aux plus précaires cette gestion aura tendance à créer le plus souvent des copropriétés faibles ayant encore plus de peine à réunir les fonds nécessaires, ne serait-ce que pour l'entretien des espaces communs.

C'est donc la fin d'une politique de solidarité dans le logement. La Loi Pinel étant partiellement supprimée.

La hausse de la construction grâce à cette loi nous permettait de maintenir des milliers d'emplois dans la filière du bâtiment, nous pouvons nous attendre à une baisse violente des projets de construction à partir de 2019, ce qui ne nous permettra plus de répondre aux nouveaux besoins en logements.

Pire, le projet de loi ELAN est muet sur les responsabilités des collectivités locales et le rôle qu'elles peuvent jouer pour atteindre les objectifs visés par les pouvoirs publics. Alors que, bien au contraire, il faudrait amplifier le mouvement de territorialisation des politiques de l'habitat engagé depuis de nombreuses années, à travers l'essor des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) et des PDH (Plans Départementaux de l'Habitat), les délégations des aides à la pierre, des plans de gestion de la demande, du partenariat quotidien avec les opérateurs.

Nous nous sommes associés à la dénonciation de ce projet de loi par la Présidente de Sarthe Habitat en séance plénière et partageons les inquiétudes et les menaces qui pèsent sur le bailleur social du Département.

Pour suivre notre actualité

Pour être informé directement des publications du site web de notre groupe, nous vous invitons à y inscrire votre adresse électronique. Rendez-vous sur www.la-sarthe-a-gauche.com pour indiquer celle-ci dans le bas du bandeau ou menu de gauche (Être informé des publications). Nous serons ainsi plus proches de vous.

Agenda du Conseil départemental

Vendredi 21 septembre : commission permanente

Vendredi 19 octobre : session plénière* (Décision Modificative 1) et commission permanente

Vendredi 16 novembre : commission permanente

Vendredi 14 décembre : session plénière* (Décision Modificative 2) et commission permanente

**session ouverte au public*

Réunions publiques et bilan à mi-mandat

Nous présenterons à la rentrée prochaine, dans le cadre de réunions publiques, un bilan plus détaillé de nos actions aux dates et lieux suivants:

- Lundi 24 septembre 2018 à 20h00 à La Halle aux Blés à La Flèche ;
- Lundi 1^{er} octobre 2018 à 18h30 à La Passerelle à Connerré ;
- Mercredi 3 octobre 2018 à 19h00 à la Maison des associations au Mans.

Espérant vous être utile par cette lettre d'information et, restant à votre écoute, nous vous prions de croire, Cher Madame, Cher Monsieur, Chers amis, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le groupe des élus de Gauche et Républicains,



Christophe CHAUDUN
Président du groupe

Le groupe des élus de Gauche et Républicains compte 14 conseillers départementaux : Yves CALIPPE, Christophe CHAUDUN, Christophe COUNIL, Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mélina ELSHOUD, Lydia HAMONOU-BOIROUX, Nelly HEUZÉ, Michèle JUGUIN-LALOYER, Laurent HUBERT, Isabelle LEMEUNIER, Éric MARCHAND, Jacqueline PEDOYA, Claude PETIT-LASSAY, Christophe ROUILLON.

Groupe des élus de Gauche et Républicains du Conseil départemental de la Sarthe

Hôtel du Département – Place Aristide Briand

72072 Le Mans Cedex 9

02.43.54.72.24 - elus-de-gauche@sarthe.fr - www.la-sarthe-a-gauche.com